

pro enfance réunit les acteurs romands de l'accueil de l'enfance et les représente au plan national

Office fédéral des assurances sociales
Domaine Famille, générations et société
Secteur Question familiale
Effingerstrasse 20
3003 Berne

Lausanne, le 17 janvier 2017

Consultation concernant l'avant-projet de modification de l'ordonnance fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants (OAAcc)

Prise de position du comité de *pro enfance*

Madame, Monsieur,

En préambule, *pro enfance* remercie l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) d'associer notre association dans sa démarche de consultation.

L'avant-projet de l'ordonnance sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants regroupe les aides financières reconduites jusqu'en 2019 (pour la création de nouvelles places d'accueil et des projets à caractère novateur) et les nouvelles aides financières valables jusqu'en 2023 (pour inciter une augmentation des subventions cantonales et communales à l'accueil extra-familial et favoriser les projets visant une meilleure adéquation de l'offre d'accueil extra-familial aux besoins des parents).

Si *pro enfance* considère comme intéressant d'avoir regroupé l'ensemble des aides financières sous la même loi et la même ordonnance, notre association s'interroge sur les dates d'échéances de ces différentes aides qui diffèrent les unes des autres.

Ceci étant, la prise de position de *pro enfance* qui fait l'objet de ce qui suit concerne exclusivement les nouvelles aides financières.

pro enfance salue le fait que la Confédération prenne une part de plus en plus active à la problématique de l'accueil de l'enfance des enfants d'âge préscolaire et scolaire. Notre association continue toutefois de s'interroger sur le périmètre concerné par ces aides et sur le fait que les cantons soient les principaux acteurs de ce processus d'octroi, tout en comprenant que cette option est dictée par le principe de subsidiarité.

Périmètre des nouvelles aides

Ces nouvelles aides doivent aider la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée des parents. Il ne s'agit aucunement de favoriser l'intégration ou encore l'encouragement précoce, ce que nous déplorons.

pro enfance soutient toute forme d'aide visant à diminuer les frais de garde des parents en augmentant la part de subvention versée dans le dispositif par les pouvoirs publics ainsi qu'à assurer une équité des prestations disponibles sur l'ensemble du territoire. *pro enfance* salue également la volonté d'innovation visant à répondre aux besoins des familles. Notre association estime toutefois qu'il serait opportun de mener une étude approfondie en complément aux mesures proposées, par exemple en prolongeant le Rapport « L'offre en matière d'accueil extrafamilial des enfants satisfait-elle la demande des parents ? » (OFAS 06.12.2017 – partiellement traduit en français) - ceci pour des questions d'efficacité. A titre d'exemple, la question de l'ouverture prolongée des structures de la petite enfance ou de la prise en charge parascolaire se pose. En effet, les crèches à horaires atypiques (au-delà des ouvertures de 7h à 19h) peinent à trouver suffisamment de bénéficiaires. De même, du moins à Genève, la tentative du parascolaire d'offrir une prestation le mercredi après-midi n'a pas trouvé d'écho suffisant pour être maintenue.

En revanche, les besoins des familles et des enfants de pouvoir disposer de lieux d'accueil favorisant leur intégration ou le développement des enfants paraissent en augmentation et mériteraient d'être pris en compte, par exemple comme mesure préparatoire à l'arrivée sur le marché du travail des parents.

De plus, le fait de se centrer sur la conciliation des temps professionnel et privé occulte finalement les besoins des enfants eux-mêmes. Les différents travaux menés récemment dans le cadre du programme de lutte contre la pauvreté ont bien mis en évidence l'importance de la prise en charge préscolaire et parascolaire dans la lutte contre les exclusions et la pauvreté.

pro enfance regrette donc que ce périmètre d'affectation des aides soit restreint à la conciliation des temps professionnel et privé, comme notre association l'a déjà mentionné lors des premières discussions sur cet objet.

Aides déposées par les cantons

Encore une fois *pro enfance* comprend que les cantons soient les principaux interlocuteurs de la Confédération et que celle-ci espère, par ce biais-là, les inclure dans le financement de l'accueil de l'enfance. Toutefois, comme cela a été dit à maintes reprises, ce sont les communes qui assurent en majorité le subventionnement ou le financement de l'accueil pré et parascolaire.

De ce fait, au vu de ce qui précède, il devient urgent de définir et de coordonner les compétences des trois niveaux que sont la Confédération, les cantons et les communes.

Le fait que le canton doive prouver que les subventions augmenteront sur l'ensemble de son territoire pénalise clairement les communes qui font un effort en ce sens de manière individuelle et auxquelles le canton n'accorde pas de financement pour l'accueil de l'enfance.

pro enfance craint par conséquent que l'effet de levier escompté par la Confédération ne se réalise pas et que les communes ayant fait des efforts importants dans ce domaine de l'accueil de l'enfance ne se démotivent.

Conclusions

pro enfance salue le fait que la Confédération participe de plus en plus activement au financement de l'accueil de l'enfance et pose ainsi les jalons d'une politique de l'enfance au niveau national tout en regrettant que le périmètre des nouvelles aides soit restreint au projet visant la conciliation des temps professionnel et privé et que les communes ne soient pas considérées comme des interlocuteurs directs dans les cas où les cantons sont peu actifs dans cette politique publique.

Enfin, notre association souhaite vivement que la pérennisation de ces aides devienne une réalité à brève échéance.

En vous remerciant de votre attention, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les plus respectueuses.



Francine Koch
Présidente



Sandrine Bavaud
Secrétaire générale